

Référence : C.N.494.2018.TREATIES-XIX.47 (Notification dépositaire)

ACCORD INTERNATIONAL SUR LE CACAO, 2010
GENÈVE, 25 JUIN 2010

NIGÉRIA : ADHÉSION

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de dépositaire, communique :

L'action susmentionnée a été effectuée le 10 octobre 2018.

L'Accord est entré en vigueur provisoirement¹ pour le Nigéria le 10 octobre 2018 conformément au paragraphe 4 de l'article 57 de l'Accord qui stipule :

« Pour tout gouvernement au nom duquel un instrument de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion ou une notification d'application à titre provisoire est déposé après l'entrée en vigueur du présent Accord conformément au paragraphe 1, au paragraphe 2 ou au paragraphe 3 du présent article, l'instrument ou la notification prend effet à la date du dépôt, et en ce qui concerne la notification d'application à titre provisoire, conformément aux dispositions du paragraphe 1 de l'article 56. »

Le 16 octobre 2018



¹ Voir notification dépositaire C.N.567.2012.TREATIES-XIX.47 du 1 octobre 2012 (Entrée en vigueur provisoire de l'Accord).